



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



**AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER
LYCEE PIERRE MENDES FRANCE
9 RUE PIERRE MENDES FRANCE – 1082 TUNIS**

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS BATIMENTS CDI ET F

**MARCHÉ DE TRAVAUX 2022/03
Règlement de consultation (RC)**

Date limite de remise des dossiers : 04/04/2022
Heure limite de remise des dossiers : 12h00 délai de rigueur

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 <i>Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres</i>	3
2.2 <i>Décomposition en tranches et en lots</i>	3
2.3 <i>Etudes dues par la Maîtrise d'Œuvre</i>	4
2.4 <i>Modifications de détail au dossier de consultation</i>	4
2.5 <i>Variantes techniques</i>	5
2.6 <i>Visite obligatoire sur site</i>	5
2.7 <i>Référence et provenance des matériaux</i>	5
2.8 <i>Quantités</i>	
2.9 <i>Délai de validité des offres</i>	6
2.10 <i>Délai d'exécution</i>	6
2.11 <i>Sous-traitance</i>	6
2.12 <i>Mode de règlement et avance</i>	6
2.13 <i>Unité monétaire</i>	6
ARTICLE 3 : PRESENTATION ET REMISE DES CANDIDATURES ..	7
3.1 <i>Présentation des candidatures à remettre</i>	7
3.2 <i>Conditions d'envoi ou de remise des candidatures</i>	7
ARTICLE 4 : PRESENTATION ET REMISE DES OFFRES	7
4.1 <i>Remise du DCE aux entreprises</i>	7
4.2 <i>Présentation des offres à remettre</i>	8
4.3 <i>Conditions d'envoi ou de remise des offres</i>	9
4.4 <i>Date limite de remise des dossiers</i>	10
ARTICLE 5 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	10
5.1 <i>Jugement des candidatures</i>	10
5.2 <i>Jugement des offres</i>	10
5.3 <i>Mise au point de l'offre</i>	11
ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	11

ARTICLE PREMIER : OBJET DE LA CONSULTATION

Les prestations, objet du présent marché concernent la réalisation d [] de Tunis qui accueille

Le présent marché est un marché à tranche ferme. Il [] une tranche qui comprend :

- []
- [] bâtiment F
- [] e
- []
- La construction de 18 banquettes en béton armé
- Les aménagements techniques et thermiques du CDI (ventilation, climatisation)

Cette opération traitée en [] - traitera toutes les prestations utiles pour respect des règlements techniques, urbanistiques et administratifs en vigueur, notamment vis-à-vis de la sécurité des personnes.

L [] ferme sera dissociée sur deux périodes de congés scolaires de

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes graphiques.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres

[] avec une sélection qui tue en une phase comprenant [] :

- [] dossier de candidatures
- [] offre technique et financière

2.2 - Décomposition en tranches et en lots

2.2.1 – Lots

[] allotissement. La liste des lots est définie ci-après :

Lot 01. Installation de chantier, Terrassement, VRD, gros-ensemble des lots architectes (isolation, étanchéité, Menuiseries extérieures/brise-soleils (y compris ferronnerie), menuiserie bois, sols, faux-plafonds, revêtement faïences, serrurerie, peinture et fourreaux.

Lot 02. Electricité Courant fort et courant Faible

Lot 03. Ventilation et climatisation

Chaque lot fera l'objet d'un marché unique.

2.2.2 – Tranche ferme et phases de travaux

Le marché est un marché à tranche ferme. L

Le contenu de la tranche ferme est défini à l'article 1 du présent règlement.

2.3 - Etudes dues par la Maîtrise d'Œuvre

La Maîtrise d'œuvre est assurée par un groupement représenté par un architecte mandataire.

MAITRISE D'ŒUVRE

Architectes :

**M. Jean-Michel Daquin
Daquin Ferrière & Associés**

68 rue de Vincennes 93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS
Tél: 01 48 59 51 50 Port: 06 60 69 44 53
jm.daquin@daquinferriere.fr
<http://www.daquin-ferriere.fr/>

**M. Selim Adhoum et M. Karim Chaabane
arKé**

26, Rue Ibn Iteb 1004 Menzah 1 Tunis Tunisie
+216 71 234 927
+216 98 22 11 11
selim.adhoum@topnet.tn

Ingénieur :

IMED MEBAZAA

Imm. TAMAYOUZ, Bur.E1, Centre Urbain Nord, 1082, TUNIS, TUNISIE
+216 71 948 006
+216 98 505 018
imedm@planet.tn

La Maîtrise d'œuvre a la charge de _____ es.

2.4 - Modifications de détail au dossier de consultation

L'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 (*sept*) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.5 - Variantes techniques

Les candidats devront remettre une offre technique et financière sur le projet de base. Ils peuvent judicieuse, et dans la limite où celle-ci correspond aux exigences définies aux CCTP. Cette variante peut concerner des éléments technico-économiques mais devra rester cohérente avec le projet architectural. La proposition devra être argumentée.

Des documents écrits et graphiques devront décrire précisément ces modifications ainsi que leurs

Pour soumissionner une variante, le candidat devra remettre un bordereau de prix supplémentaire modifié et complété conformément à la variante auquel il adjoindra tous les documents nécessaires

indépendantes. **Il faut donc aussi chiffrer**

l'offre de base.

2.6 – Visite obligatoire sur site

Durant la période de consultation, une visite obligatoire du site

Les entreprises sont tenues de prendre contact avec la
organiser la visite.

de cette visite, une attestation sera

qui devra la joindre à son offre.

2.7 – Référence et provenance des matériaux

Les références des matériels et des matériaux mentionnés dans le CCTP devront être strictement respectées. Si le soumissionnaire souhaite présenter une marque distincte et présentant des caractéristiques techniques et esthétiques, il devra en présenter les références et caractéristiques précises.

2.8 – Quantités

Il est rappelé que le marché est forfaitaire. **Les quantités indiquées dans le DPGF sont donc données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles.** La vérification des quantités inscrites est avant la remise de son offre car aucune réclamation ne pourra avoir lieu après la remise ou au cours du chantier. Si erronées ou des postes non décrits dans le DPGF, elle devra répondre **sans modifier les quantités du bordereau transmis dans le DCE.**

Les quantités erronées ou manquantes seront reprises dans le mémoire rectificatif mentionné à

4.2 - Présentation des offres à remettre

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Il est rappelé que le ou les signataire(s) doit(vent) être habilité(s) à engager le candidat.

Tous les soumissionnaires remettront un dossier complet, sur format papier en deux exemplaires (un original et une copie) et une clef usb avec la version informatique (DPGF sous format Excel, pièces écrites PDF), comprenant les pièces suivantes :

Le dossier papier sera sous-divisé en deux enveloppes cachetées comprenant les pièces suivantes :

Enveloppe A - Projet de marché

Cette enveloppe comprendra les éléments suivants :

A1 - nt (AE) complété, daté, paraphé et signé par le représentant qualifié de l'entreprise.

traitants.

A2 - le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé et à accepter sans modification.

A3 - les pièces graphiques, paraphées.

A4 - les éléments graphiques, cahiers ci-joints à accepter sans modification.

A5 -
page.

A6 -

Enveloppe B - Dossier technique

Au projet de marché seront joints les documents explicatifs suivants :

B1 - CCAP,

B2 - un organigramme du personnel chantier, et une note méthodologique détaillée concernant les moyens humains et matériels affectés au chantier

B3 - Tableau actualisé des matériels ou matériaux : Ce tableau mentionnera pour chaque lot et pour chaque matériel référencé dans le

techniques des produits permettant de juger de la qualité des matériaux et de leur provenance.

B4 - Un mémoire rectificatif détaillant :

1-

existant

« reprise des

2- Les incohérences techniques relevées entre les différentes pièces de marché
3-
erronées

L'entreprise devra effectuer ce travail primordial car aucune réclamation ne pourra avoir lieu au cours du chantier sur d'éventuelles contradictions, oublis dans le marché ou sur les quantités s'ils n'ont pas été relevés lors de la remise des offres. Il devra notamment mentionner sans toucher au DPGF, les postes qu'il juge manquants au DPGF et signaler les quantités qu'il juge erronées.

B5 - le calendrier détaillé d'exécution optimisé

5.2 du CCA. Il sera décomposé par phase et par lot. Il fera apparaître la période de préparation du chantier, la décomposition par tâches.

4.3 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les dossiers complets (offres et candidatures) seront envoyés en recommandé sous pli anonyme avec accusé de réception ou déposé

:

Antenne immobilière AEFÉ
Lycée Pierre Mendès France
9 rue Pierre Mendès France
1082 Tunis, Tunisie

:

**AMENAGEMENTS BATIMENTS CDI ET F
LOT N° X**

**Offre pour marché de travaux
« Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »**

1 copie numérique de l'intégralité des éléments du dossier d'appel d'offres devra également être jointe à l'enveloppe sur support USB.

Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, pourront ne pas être retenus par la

4.4. Date limite de remise des dossiers

Lundi 4 avril 2022, à 12h00 délai de rigueur

ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES - JUGEMENT DES OFFRES

5.1 - Jugement des candidatures

La commission d'examen des offres pourra décider de la recevabilité ou non recevabilité des candidatures :

- qui seraient non conformes aux mentions du présent appel à la concurrence,
- qui ne seraient pas accompagnées des justificatifs mentionnés au §7.,
- qui ne présenteraient pas les garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes.

Les candidatures jugées recevables, seront analysées et sélectionnées au terme d'un classement prenant en compte les garanties et capacités professionnelles, techniques et financières de l'entreprise et des sous-traitants présentés, ainsi que leur expérience dans des opérations analogues.

remplis et signés pourront être éliminés par la

:

- Garanties et capacités financières
- Qualités et références professionnelles (agrément, références, expériences, capacités),
- Garanties et capacités techniques (moyens humains et matériels),

5.2 - Jugement des offres

Ce jugement sera effectué par le Pouvoir Adjudicateur

s.

Ces conditions prévoient notamment :

- ↘ de la conformité des réponses aux documents de consultation ;
- ↘ La prise en compte des critères de jugement énumérés ci-après par ordre de priorité décroissante :

- la valeur technique de l'offre appréciée au regard de la note méthodologique ;
- le prix des prestations ;
- l'engagement à respecter les délais d'exécution ou à les améliorer.
- l'évaluation globale et définitive des offres.

l'acte d'engagement ne sera pas pris en compte.

cohérence dans les calculs entre les montants indiqués dans le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire, le bordereau de prix unitaire et le montant indiqué dans
Dans le cas où des

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le détail éliminée comme non cohérente.

Lors de l'examen des offres, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

5.3 – Mise au point de l'offre/négociation

Les entreprises ayant présenté une offre recevable pourront être invitées à préciser, à compléter ou à
e financière.

ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les entreprises devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, une demande à :

_____ : **Antenne immobilière AEFÉ**
CHAVY Clotilde
Tél. : (+216) 98 791 625
clotilde.chavy@aeфе.fr

_____ : **Daquin Ferrière Architecture**
M. Jean-Michel Daquin
Tél: (+33) 1 48 59 51 50
jm.daquin@daquinferriere.fr

Arkè
M. Selim Adhoum & M. Karim Chaabane
Tél : (+216) 71 234 927
selim.adhoum@topnet.tn

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant reçu le dossier. Tout renseignement fourni par l _____ sera communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents, et ce par courrier électronique avec accusé de réception.